

## RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

<b>Entreprise</b>	Service sanitaire Levesque inc.
<b>Secteur d'activité</b>	Collecte de rebuts
<b>Date de la décision</b>	16 juin 2025
<b>Nature de la décision</b>	Refus de délivrer une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public ou municipal et inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise Service sanitaire Levesque inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

### MOTIFS RETENUS :

- Service sanitaire Levesque inc. et Yan Levesque, unique dirigeant et actionnaire, ont, de façon répétitive, éludé ou tenté d'éluder l'observation de la loi dans le cours de leurs affaires en faisant défaut de respecter plusieurs obligations fiscales auprès de Revenu Québec.

### EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que Service sanitaire Levesque inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises.
- **CONSTATE** l'impossibilité d'imposer l'apport de mesures correctrices pour pallier les manquements aux exigences d'intégrité préalablement mentionnés.
- **REFUSE** de délivrer l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public.
- **INFORME** l'entreprise que, considérant ce qui précède, elle est inscrite au RENA pour une période de cinq ans.